
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juin 2019 à 18 h 30
au Centre Lasallien Saint-Michel**

PRÉSENCES :

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs et du greffe
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Jean-Sébastien MARCOTTE, Commandant du PDQ 30
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Diane MONGEAU, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 40.

10.02 - Présentation

Une présentation est faite des lauréats, qui se sont illustrés en taekwondo, patinage de vitesse et badminton, lors de la 42^e édition des Jeux de Montréal qui se sont tenus du 3 au 9 avril 2019.

Une autre présentation est faite de jeunes de l'arrondissement qui participeront aux 15^e Jeux de la rue dans des compétitions sportives hors des réseaux de compétition traditionnels, et ce, pour les 12 à 24 ans.

CA19 14 0151

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement avec modifications, en y adoptant l'article 51.01 immédiatement après l'article 15.04.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0152

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2019, à 18 h 30

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2019, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA19 14 0153

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 mai 2019, à 9 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 mai 2019, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA19 14 0154

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 23 mai 2019, à 9 h

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 23 mai 2019, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.06

10.07 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La mairesse, Giuliana Fumagalli, souhaite la bienvenue aux citoyens présents au Centre Lasallien Saint-Michel et souligne la fin du Ramadan qui a eu lieu le lundi 3 juin 2019. Elle remercie, en son nom et aux noms des citoyens, le travail de monsieur Stéphane Chénier qui prend sa retraite à titre de directeur d'arrondissement. Elle parle de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 mai 2019 tenue pour la nomination de madame Nathalie Vaillancourt, à titre de directrice d'arrondissement par intérim pour une durée de 12 mois. Elle nomme les raisons de sa dissidence en lien avec l'approbation de cette résolution. Ensuite, elle met en lumière les faits saillants des états financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2018. Elle mentionne qu'au point 40.13 il y aura l'approbation de plans pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 41 logements sur le boulevard Pie-IX et se réjouit des mesures

à venir en lien avec un registre des loyers et pour contrer les airbnb. Elle souligne l'inauguration de la Maison de la culture Claude-Léveillé ainsi que la venue de la saison estivale avec les activités des camps de jour, l'ouverture prochaine des piscines et les festivités de la Saint-Jean.

La conseillère, Mary Deros, rend hommage à monsieur Stéphane Chénier et souligne le fait qu'elle connaît la qualité et le professionnalisme de son travail depuis 20 ans. Elle souligne la fin du Ramadan 2019, la fête des pères le 16 juin 2019, la fête de la Saint-Jean dans l'arrondissement le 24 juin ainsi que les activités de la communauté grecque au parc Howard. Elle invite les citoyens à consulter le site Internet de la Ville de Montréal pour prendre connaissance du programme de parrainage professionnel 2019-2020 offert par la Ville.

La conseillère, Rosannie Filato, rend hommage et remercie monsieur Stéphane Chénier pour sa disponibilité et son travail visant le bien-être des citoyens. Elle félicite madame Nathalie Vaillancourt pour sa nomination à titre de directrice d'arrondissement par intérim. Elle souligne la tenue de la fête Jarry Varry qui a eu lieu le 1^{er} juin 2019, le BBQ communautaire des pompiers de la caserne 37 à venir le 15 juin, les activités de la fête des pères « La SU-PÈRE FÊTE 2019 » dans le quartier Villeray et les festivités de la fête nationale qui auront lieu les 23 et 24 juin 2019. Elle mentionne les avancées sur le projet « Réseau Express Vélo » par la Ville-centre et les retombées pour l'arrondissement.

Le conseiller, Sylvain Ouellet, mentionne qu'il y aura une séance d'information pour les citoyens sur les mesures d'apaisement de la circulation en lien avec le quadrilatère borné par les rues Crémazie/Saint-Michel/Jean-Talon/Iberville. Il parle du réaménagement du parc du Bon-Air sur la rue Everett, l'évaluation d'une demande d'un dôme pour un terrain de sport synthétique, du concours d'architecture à l'école Joseph-François-Perrault pour des esquisses de la future salle de concert, des plans en lien avec la rénovation d'un pavillon annexé à l'école primaire Saint-Mathieu sur la 8^e Avenue au point 40.07 de l'ordre du jour, du projet de la ligne bleue qui va de l'avant ainsi que du chantier SRB Pie-IX qui est commencé. Il remercie monsieur Stéphane Chénier pour tous les projets et réalisations qu'il a concrétisés à l'arrondissement. Il félicite l'arrivée de madame Nathalie Vaillancourt à titre de directrice d'arrondissement par intérim et de madame Elsa Marsot comme directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim et leur assure tout son appui.

Le conseiller, Josué Corvil, souligne la fin de la période du Ramadan et remercie le travail du commandant Jean-Sébastien Marcotte lors de cette période. Il souligne également la Fête des pères, la Journée mondiale de l'anémie falciforme et la Fête nationale du Québec, toutes en juin 2019. Il remercie monsieur Paul Evra, directeur général du Centre Lasallien Saint-Michel, pour l'accueil du conseil d'arrondissement au centre ainsi que Concertation Montréal pour leurs activités d'échanges avec les jeunes en lien avec des problématiques dans l'arrondissement. Il souligne la présence dans l'assistance de monsieur Yves Ulysse Jr., gagnant de la ceinture IBF Gold chez les supers-légers en avril 2019. Il remercie le travail de monsieur Stéphane Chénier et félicite madame Nathalie Vaillancourt pour sa nomination.

10.08 - Période de questions du public

À 19 h 25, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14004), la mairesse d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Magalie René	Carrière Francon
Annie Samson	Remerciements à monsieur Stéphane Chénier et bienvenue à madame Nathalie Vaillancourt
Ronald Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault et arrêt au coin de la 24 ^e Avenue et de la rue Everett
Guenal Charrier	Vignettes de stationnement sur la rue Berri
Agnès Barthélémy	Clos de voirie dans la carrière Francon
Jean Panet-Raymond	Plan de développement de la carrière Francon
Raphaëlle Derome	Domages causés aux arbres par la machinerie de déneigement
Rachid Chebbani	Développement de l'enfant à la maternelle et Stade de soccer de Montréal sur la rue Papineau
Eric Allen Junior	Suivi concernant la carrière Francon

Guy Dussault	Vignettes de stationnement (art. 30.05) – Politique d'implantation systématique de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR)
Rachel Fournier	Trajet des autobus sur la 24 ^e Avenue et feu de circulation sur la 24 ^e Avenue au coin de la rue Crémazie
Sylvie Rochette	Réaménagement de la rue Boyer
Salima Touahria	Aménagement du parc Sainte-Lucie
Serge Laliberté	Vignettes de stationnement

À 20 h 25

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO, Sylvain OUELLET, Mary DEROS, Josué CORVIL

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Sylvie Piriou	Trottoirs, vitesse de circulation et nuisances
Georges Piriou	Horaires de stationnement gratuit sur la 9 ^e Avenue entre Jean-Talon et Bélanger
Emiliano Ortega	Sensibilisation des policiers en lien avec la brutalité policière, le cas échéant
Boussad Hamou	Piscine George-Vernot et école Sainte-Lucie
Francis Buck-Moore	Vision pour prévenir le déplacement des communautés de Parc-Extension
Sasha Miguel Dyck Holzinger	Acquisition de la Plaza Hutchison à des fins communautaires et droit de préemption
Geneviève Breault	Résolution visant à protéger les lieux collectifs, communautaires et institutionnels

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de questions close à 21 h 15.

10.09 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h 15, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

10.10 – Motion d'un élu

La conseillère, Rosannie Filato, dépose une motion visant à protéger les lieux collectifs, communautaires et institutionnels de l'arrondissement.

CA19 14 0155

Rapport aux citoyennes et citoyens, des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2018 et diffusion du rapport sur le site Internet de l'arrondissement.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO, Sylvain OUELLET, Mary DEROS, Josué CORVIL

et résolu :

de prendre acte du rapport aux citoyennes et citoyens, des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement au 31 décembre 2018 et de sa diffusion sur le site Internet de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

10.11 1191803003

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0156

Proclamation de la journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées, le 15 juin 2019.

ATTENDU que les aînés représentent le groupe démographique qui connaît la croissance la plus rapide au Canada;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, 4,2 millions de Canadiens ont 65 ans ou plus;

ATTENDU que d'ici 25 ans, ce nombre aura doublé pour atteindre près de 9 millions de personnes, soit près du quart de la population canadienne;

ATTENDU que la violence envers les aînés est un problème grave qui préoccupe les aînés et leur entourage;

ATTENDU que la violence peut prendre diverses formes, y compris la violence physique, psychologique/émotive, sexuelle et financière, ainsi que la négligence;

ATTENDU que la première Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées a été lancée le 15 juin 2006 par l'International Network for the Prevention of Elder Abuse (INPEA);

ATTENDU que cette journée donne suite au Plan d'action international sur le vieillissement des Nations Unies, adopté à Madrid en avril 2002;

ATTENDU que ce plan d'action reconnaît notamment l'importance de contrer et de prévenir les abus et la négligence envers les personnes âgées;

ATTENDU que la violence faite aux personnes âgées va à l'encontre des droits de la personne reconnus à l'échelle internationale;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement la journée du 15 juin 2019, Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées et nous invitons nos concitoyennes et concitoyens à dénoncer tous les actes d'abus envers nos personnes âgées.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA19 14 0157

Proclamation de la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin 2019.

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les citoyens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les citoyens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la journée du 5 juin, de chaque année, a été désignée Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la journée du 5 juin 2019, Journée mondiale de l'environnement, sous le thème « La pollution de l'air ».

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA19 14 0158

Proclamation de la Journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2019.

CONSIDÉRANT que depuis l'an 2001, la journée du 20 juin a été décrétée « Journée mondiale des réfugiés » par l'Assemblée générale des Nations Unies;

CONSIDÉRANT que cette journée a été désignée afin de reconnaître la contribution des réfugiés à travers le monde ainsi que la détresse dans laquelle ils vivent;

CONSIDÉRANT que cette journée est observée par plus de 100 pays à travers le monde;

CONSIDÉRANT qu'encore aujourd'hui des millions de réfugiés à travers le monde sont forcés de quitter leur maison;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 20 juin 2019, Journée mondiale des réfugiés, en solidarité avec les Nations Unies et l'Union Africaine.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA19 14 0159

Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées du Québec, du 1^{er} au 7 juin 2019.

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient au Québec du 1^{er} au 7 juin de chaque année;

ATTENDU QUE par le slogan « Ensemble, bâtissons une société plus inclusive ! », chacune et chacun d'entre nous sommes invités à poser des gestes simples pour accroître la participation sociale des personnes handicapées;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a produit et rendu public son plan d'action à l'égard des personnes handicapées tel que le stipule la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2019, « Semaine québécoise des personnes handicapées » et invite la population à combattre les préjugés envers les personnes handicapées et à poser des gestes concrets pour favoriser leur participation à la vie de notre municipalité.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA19 14 0160

Nommer, temporairement, madame Elsa Marsot à titre de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 8 juin 2019.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO, Sylvain OUELLET, Mary DEROS, Josué CORVIL

et résolu :

de nommer, temporairement, madame Elsa Marsot à titre de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à compter du 8 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1191309008

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0161

Accorder un soutien financier non récurrent de 312 762 \$ à cinq organismes de l'arrondissement, pour la période 2019-2020, dans le cadre du Programme jeunesse, comme suit : 63 660 \$ au Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension, 63 064 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., 15 642 \$ à Créations Etc., 113 596 \$ à La Grande Porte et 56 800 \$ à Loisirs communautaires Saint-Michel et approuver les projets de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 312 762 \$, soit : 156 381 \$ en 2019 et 156 381 \$ en 2020, à cinq organismes de l'arrondissement, pour une période de 12 mois, débutant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 30 juin 2020 dans le cadre du Programme jeunesse, comme suit :

Nom des organismes	Montant 2019	Montant 2020	Total
Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension	31 830 \$	31 830 \$	63 660 \$
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.	31 532 \$	31 532 \$	63 064 \$
Créations Etc.	7 821 \$	7 821 \$	15 642 \$
La Grande Porte - Projet Le Relais	28 399 \$	28 399 \$	56 798 \$
La Grande Porte - Projet Maison de Jeunes l'Allée Robert	28 399 \$	28 399 \$	56 798 \$
Loisirs communautaires Saint-Michel	28 400 \$	28 400 \$	56 800 \$
TOTAL :	156 381 \$	156 381 \$	312 762 \$

2. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1196251004

CA19 14 0162

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 150 005 \$, dont 5 300 \$ proviendront des surplus de l'arrondissement, à huit organismes désignés à la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme « Animation estivale - Volets camp de jour et projet parc » et approuver les projets de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 150 005 \$ à huit organismes de l'arrondissement dans le cadre du programme « Animation estivale - Volets camp de jour et projet parc », pour une durée de trois mois, débutant le 1^{er} juin et se terminant le 25 août 2019, comme suit :

15 727 \$ à Loisirs communautaires Saint-Michel;
16 510 \$ au centre Lasallien Saint-Michel;
5 300 \$ à La Grande Porte;
15 658 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse;
1 060 \$ à La joie des enfants (Montréal) inc.;
60 355 \$ à Espace Multisoileil;

11 660 \$ à Créations Etc. ;
23 735 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO);

2. d'autoriser, à même la somme de 150 005 \$, une affectation maximale de 5 300 \$ des surplus libres de l'arrondissement;
3. d'approuver les projets de conventions, à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
4. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1196251003

CA19 14 0163

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Vrac environnement, pour l'année 2019, pour le projet Culture vélo, et ce, à même les surplus de l'arrondissement et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Vrac environnement, pour l'année 2019, pour le projet Culture vélo, et ce, à même les surplus de l'arrondissement;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1193356010

CA19 14 0164

Accorder un soutien financier, non récurrent, de 2 776,37 \$ à l'organisme Ville en vert en appui au projet de patrouilleurs en environnement pour la saison estivale 2019.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 776,37 \$ à l'organisme Ville en vert en appui au projet de patrouilleurs en environnement pour la saison estivale 2019;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1194969006

CA19 14 0165

Ratifier une dépense de 4 757,09 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense additionnelle maximale de 3 443,30 \$, taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires à la firme Groupe BC2, dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place-du-Centenaire-de-Parc-Extension (CA17 140363), majorant ainsi le montant total du contrat de 70 042,77 \$ à 78 243,16 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. de ratifier une dépense de 4 757,09 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense additionnelle maximale de 3 443,30 \$, taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires à la firme Groupe BC2, dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Place-du-Centenaire-de-Parc-Extension (CA17 140363), majorant ainsi le montant total du contrat de 70 042,77 \$ à 78 243,16 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1191548001

CA19 14 0166

Octroyer un contrat à Beauregard Environnement Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage systématique de puisards de rues et ruelles et la disposition des résidus, aux prix de sa soumission, pour une période de 36 mois, soit de juin 2019 à juin 2022, au montant maximal de 634 275,68 \$, taxes incluses - appel d'offres public 19-17453 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Beauregard Environnement Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de nettoyage systématique de puisards de rue et ruelles et de disposition des résidus, aux prix de sa soumission, pour une période de 36 mois, soit de juin 2019 à juin 2022, au montant maximal de 634 275,68 \$, taxes incluses - appel d'offres public 19-17453 (2 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1184969019

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0167

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1191309007

CA19 14 0168

Affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2018 et adopter une affectation du surplus de 2018 à des dossiers spécifiques.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'affecter la somme de 2 414 300 \$ provenant du surplus de gestion 2018 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension comme suit : 77 849 \$ au surplus de gestion affecté - santé et sécurité au travail et 2 336 451 \$ aux surplus libres de l'arrondissement;
2. d'adopter une affectation du surplus de 2018 à des dossiers spécifiques pour un montant total de 963 700 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1191803004

CA19 14 0169

Approuver le projet de l'arrondissement soumis dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal », garantir la participation financière de l'arrondissement à la hauteur de 5 000 \$, provenant des surplus de l'arrondissement et accepter une somme de 7 000 \$ de la Ville-centre pour la réalisation du projet.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'approuver le projet soumis dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovias à Montréal »;
2. de garantir la participation financière de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à la hauteur de 5 000 \$, provenant des surplus de l'arrondissement et de contribuer en ressources humaines et matérielles;
3. d'autoriser l'utilisation de la somme de 7 000 \$ qui sera consentie par la Ville-centre à l'arrondissement via ce Programme;
4. d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1196251005

CA19 14 0170

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 850 \$ à quatre organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2019, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 500 \$ au Centre de Loisirs communautaire Lajeunesse, 250 \$ à Vivre Saint-Michel en santé; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 400 \$ à Ali et les princes.ses de la rue; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 400 \$ à Ali et

les princes.ses de la rue, 300 \$ à la Fondation des Aveugles du Québec, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 850 \$ à quatre organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2019 comme suit :

FONDS DE LA MAIRESSE**MONTANT : 750 \$**

500 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse - pour le projet de murale à la caserne 37

250 \$ à Vivre Saint-Michel en santé - pour le projet de la concertation culture « *Rayons d'artistes - Saint-Michel en spectacle* »

PARC-EXTENSION**MONTANT : 400 \$**

400 \$ à Ali et les princes.ses de la rue - pour le gala annuel

SAINT-MICHEL**MONTANT : 700 \$**

400 \$ à Ali et les princes.ses de la rue - pour le gala annuel

300 \$ à la Fondation des Aveugles du Québec - pour l'organisation d'un voyage d'une semaine à Québec avec 56 participants

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1193356011

CA19 14 0171**Adopter une politique de gestion et d'implantation systématique de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) pour l'arrondissement.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter une politique de gestion et d'implantation systématique de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1194558002

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0172

Adopter le second projet de Règlement 01-283-106 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) à l'égard de certaines dispositions concernant les dépassements autorisés et les agrandissements et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mai 2019.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-106 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été donné le 7 mai 2019, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 mai 2019, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-106 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 23 mai 2019;
2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-106 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) à l'égard de certaines dispositions concernant les dépassements autorisés et les agrandissements.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1195898013

CA19 14 0173

Adopter le premier projet de résolution PP19-14003 à l'effet de permettre une hauteur de bâtiment supérieure à la hauteur maximale autorisée pour le bâtiment situé au 3532, rue Bélair en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions prévues aux articles 8 et 24 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions prévues aux articles 8 et 24 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), le premier projet de résolution PP19-14003 à l'effet de permettre une hauteur de bâtiment supérieure à la hauteur maximale autorisée, pour le bâtiment situé au 3532, rue Bélair aux conditions suivantes :
 - la hauteur maximale autorisée est de 10,88 m à partir du point bas de la membrane ou 11,42 m à partir du point haut de la membrane;
 - la demande de permis de transformation doit être déposée dans les trois mois suivant l'autorisation, sans quoi la présente autorisation deviendra nulle.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1196495005

CA19 14 0174

Accepter la somme de 31 800 \$ que le propriétaire du lot situé au sud de la rue De Castelnau et à l'ouest de la rue Clark, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2^e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'accepter la somme de 31 800 \$ que le propriétaire du lot 1 870 166, situé au sud de la rue De Castelnau et à l'ouest de la rue Clark, doit transmettre à la Ville de Montréal en satisfaction du 2^e paragraphe de l'article 3 du Règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal;
2. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1196800001

CA19 14 0175

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection du mur latéral du bâtiment situé au 945, avenue Beaumont.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), le plan A201 daté de novembre 2018, préparé par Michel Villeneuve architecte, visant la réfection de l'élévation latérale du bâtiment situé au 945, avenue Beaumont et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 21 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1191385007

CA19 14 0176

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment existant situé au 8107, rue Saint-Hubert (801, Jarry Est - nouvelle adresse).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages 12, 13, 15 et 16 datés du 8 mai 2019, préparés par la firme CARTA - architecte + designer, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 8107, rue Saint-Hubert (801, Jarry Est – nouvelle adresse), et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 21 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1195898014

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0177

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comptant trois logements sur la propriété située au 7187, rue Boyer.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « 18076-01-7187 rue Boyer », datés du 30 mai 2019, préparés par CARTA - architecte + designer, visant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comptant trois logements sur la propriété située au 7187, rue Boyer et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 31 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1191010005

CA19 14 0178

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection et l'agrandissement du bâtiment situé au 7110, 8^e Avenue.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 3, 7 à 14, 18 et A301 datés d'avril 2019, préparés par Héroïse Thibodeau Architecte, ainsi que les plans Y012, Y021, Y022, Y031, Y032, Y041, Y042 et Y-ANNEXE datés d'avril 2019, préparés par Relief Design, visant la réfection et l'agrandissement du bâtiment situé au 7110, 8^e Avenue, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 22 mai 2019, et ce, à la condition qu'une garantie monétaire d'une valeur de 33 895 \$ visant le respect du devis de protection des arbres publics, réalisé par Nadeau foresterie urbaine en date du 10 mai 2019, soit déposée préalablement à l'émission du permis de transformation.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1198053006

CA19 14 0179

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7782, avenue De l'Épée.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans

A-204, A-300 et A-301, datés du mois de mai 2019, préparés par Studio MMA, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7782, avenue De l'Épée et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 22 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1196996008

CA19 14 0180

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant la construction des bâtiments temporaires pour les usages extérieurs saisonniers des événements de la Tohu, saison 2019-2021, sur la propriété située au 2345-2525, rue Jarry Est.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), le plan daté du 18 avril 2019, préparé par Martine Ethier, visant les bâtiments temporaires pour les usages extérieurs saisonniers pour les événements de la Tohu, saison été 2019-2021, sur la propriété située au 2345-2525, rue Jarry Est et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 21 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1196495004

CA19 14 0181

Autoriser, en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA 18-14001), les usages extérieurs saisonniers temporaires pour les événements de la Tohu, saison 2019-2021, sur la propriété située au 2345-2525 rue Jarry Est.

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié sur le site Internet et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 16 mai 2019, afin de statuer sur cette demande d'usages conditionnels;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA18-14001), sur la propriété située au 2345-2525, Jarry Est, du 15 avril au 1^{er} novembre de chaque année, pour les saisons 2019 à 2021, les usages conditionnels extérieurs suivants, en lien avec la programmation estivale de la Tohu :

- activités pédagogiques de protection de l'environnement (extérieur d'un bâtiment);
- fête populaire (extérieur d'un bâtiment);
- spectacles d'arts de la scène, dans le cadre d'une activité communautaire et socioculturelle (extérieur d'un bâtiment);
- spectacle de cirque (extérieur d'un bâtiment);
- projection cinématographique et multimédia (extérieur d'un bâtiment) ;
- restaurant comme usage complémentaire à une activité autorisée (extérieur d'un bâtiment);
- débit de boissons alcooliques, comme usage complémentaire à une activité autorisée (intérieur et extérieur d'un bâtiment);

et ce, à la condition que le site soit remis en état à la fin de chaque saison autorisée.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1196495003

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA19 14 0182

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation de nouveaux équipements mécaniques sur le site, la mise en lumière du bâtiment, la modification aux aménagements paysagers et la réalisation d'une murale sur la propriété située au 2275, rue des Regrattiers.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés « Centrale Biomont Énergie S.E.C - Plan concept de plantation et des modifications des équipements extérieurs », feuillets 1 à 17 et le plan intitulé « Murale AA » préparés par la firme d'architecture Lemay, visant l'installation de nouveaux équipements mécaniques sur le site, la mise en lumière du bâtiment, la modification aux aménagements paysagers et la réalisation d'une murale sur la propriété située au 2275, rue des Regrattiers et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 22 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1191010006

CA19 14 0183

Édicter une ordonnance pour la réalisation d'une murale sur une partie du mur de béton faisant face à la rue Michel-Jurdant et construit sur la propriété située au 2275, rue des Regrattiers, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la réalisation de la murale illustrée sur le plan intitulé « Murale AA », estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 22 mai 2019, sur une partie du mur de béton faisant face à la rue Michel-Jurdant et construit sur la propriété située au 2275, rue des Regrattiers, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.12 1191010007

CA19 14 0184

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et demi abritant 41 logements sur la propriété située au 8575, boulevard Pie-IX.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans 10, 15 à 18 et 20, datés du 13 mai 2019, préparés par Douglas Alford architecte, visant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et demi abritant 41 logements sur la propriété située au 8575, boulevard Pie-IX et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 21 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1191385005

CA19 14 0185

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du 8575, boulevard Pie-IX de l'obligation de fournir 2 des 13 cases de stationnement, tel qu'exigé dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de trois étages et demi, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du lot 2 215 111 du cadastre du Québec (8575, boulevard Pie-IX), de l'obligation de fournir 2 des 13 cases de stationnement, tel qu'exigé dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment de trois étages et demi, destiné à accueillir 41 unités d'habitation, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Adopté à l'unanimité.

40.14 1191385006

CA19 14 0186

Édicter une ordonnance pour la réalisation de murales qui seront visibles des rues Guizot, Jules-Verne et Faillon Est dans le cadre du Programme des ruelles vertes, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance pour la réalisation de murales qui seront visibles des rues Guizot, Jules-Verne et Faillon Est dans le cadre du Programme des ruelles vertes, en vertu de l'article 36 du Règlement sur la propreté et le civisme (RCA08-14005).

Adopté à l'unanimité.

40.15 1198069001

70.01 Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 35.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Giuliana FUMAGALLI
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2019.